

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} avril 2026

Présents :

FONTAINE Serge, VILNAT Florence, ADER Éric, FROMANGER Muriel, WALLET Patrick, HUVE Sylvie, PETITPAS Sylvie, SAUVE Guillaume, POIRIER Véronique, MAGNET Jean-Marc, LOISEL Amandine, MOUSSET Charlène, BARBAT Didier, FRANCOIS Séverine

Absents excusés : GORR Marc-Andrew (procuration Serge FONTAINE)

Absent non excusé :

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h04, elle a été levée à 20h.

Désignation de la secrétaire de séance : VILNAT Florence

Ordre du jour de la séance :

1. Appel nominatif des participants
2. Approbation du précédent conseil municipal
3. Délibérations
 - Emprunts d'un montant de 350 000€ (délibération reportée)
 - Remboursements des achats de 3 Adjoints (note de frais)
 - Contrôle de la régularité des listes électorales
 - SIEGE 27 : désignation représentants
 - Syndicat de voirie de Vernon : nomination
 - CCID : Commission Communale des Impôts Directs
 - SPL Normandie Axe Seine : représentation de la commune
 - Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique : désignation
 - SIGES : 2 titulaires 2 suppléants
 - SEBV : Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre : rivière de l'Eure
 - PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial (1 titulaire 1 suppléant)
 - Nomination d'un référent Associations pour la commune
 - Nomination divers représentants (Défense, Incendie Secours, Forêts & bois, Natura 2000)
4. Groupes de travail
Urbanisme/PLU/Patrimoine
 - CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)
 - École & Périscolaire (cantine/garderie)
 - Chemins/Bois/Forêt/Environnement
 - Projet Intergénérationnel (terrain de sport)
 - MDV (Maison du Village)
 - AMI les Vieilles Pierres : Appel à Manifestation d'Intérêt
 - Travaux, voiries et embellissement
5. Questions diverses
Référénts SNA en attente : à voir ultérieurement après réception des informations de la SNA
6. Clôture du conseil municipal

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Ordre du jour :

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

3. Délibérations

- Emprunts d'un montant de 350 000€

Monsieur ADER informe le conseil municipal que la délibération relative au prêt de 350 000 € sera reportée au prochain CM par manque de documents contractuels. Monsieur ADER a donc sollicité de son interlocutrice de la Caisse des Dépôts et Consignation (banque des territoires) sur la communication de ces éléments.

Monsieur Ader explique que la délibération sera prise après le vote du Budget 2026.

Madame François informe qu'elle rencontre l'interlocutrice de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de ses fonctions professionnelles le 14 avril et qu'elle peut discuter de ce dossier si Mr ADER le souhaite.

Monsieur ADER la remercie mais il gère le dossier en binôme avec Mr le Maire.

- Remboursements des achats de 3 Adjoints (note de frais)

Monsieur le Maire explique :

CONSIDERANT la nécessité de procéder à divers achats auprès de certains fournisseurs, surtout sur internet

CONSIDERANT que des prestataires choisis proposent des tarifs les moins chers du marché ;

CONSIDÉRANT que le paiement en carte bancaire est le seul moyen de paiement autorisé ;

CONSIDÉRANT que la commune ne dispose pas de ce moyen de paiement ;

Monsieur Serge FONTAINE demande l'autorisation au Conseil Municipal :

- l'autorisation à Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, de procéder à des achats qui seront remboursés après validation du conseil municipal sur présentation de facture.

- l'autorisation à Madame Florence VILNAT, Adjointe au Maire, de procéder à des achats qui seront remboursés après validation du conseil municipal sur présentation de facture.

- l'autorisation à Madame Muriel FROMANGER, Adjointe au Maire, de procéder à des achats qui seront remboursés après validation du conseil municipal sur présentation de facture.

- l'autorisation à Monsieur Patrick WALLET, Adjoint au Maire, de procéder à des achats qui seront remboursés après validation du conseil municipal sur présentation de facture.

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Les factures seront transmises à l'ensemble du conseil pour information. Une délibération sera prise pour procéder au remboursement auprès de la Trésorerie après validation du conseil municipal pour des montants de moins de 3000 euros.

En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée au Préfet de l'Eure et au Comptable public et à tout organisme l'exigeant ;

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Le conseil délibère à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

Monsieur le Maire explique qu'il faut toujours privilégier les achats où la commune a des comptes ou la possibilité d'en créer et pouvoir justifier la dérogation de l'achat (devis plus cher, livraison trop longue ...)

- Contrôle de la régularité des listes électorales

Désignation de 5 membres : (3 personnes liste majoritaire et 2 personnes liste d'opposition) :

MAGNET Jean-Marc

SAUVÉ Guillaume

POIRIER Véronique

MOUSSET Charlène

BARBAT Didier

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

- SIEGE 27 : désignation des représentants de la commune d'Houlbec-Cocherel

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire :

NOM : FONTAINE

PRENOM : Serge

Date de naissance : 30/06/68

2/ Membre suppléant :

NOM : WALLET

PRENOM : Patrick

Date de naissance : 14/01/1960

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Le Conseil délibère :

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

- Syndicat de Voirie de Vernon : désignation des représentants de la commune d'Houlbec-Cocherel

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat de voirie de Vernon,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune d'Houlbec-Cocherel au sein du syndicat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne comme représentant(e) titulaire : FONTAINE Serge
- Représentant(e) suppléant(e) : WALLET Patrick

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

- CCID : Commission Communale des Impôts Directs

Communes < 2 000 habitants : 6 titulaires + 6 suppléants + 1 président : souvent le maire ou son représentant Monsieur ADER Eric

Nomination : Les commissaires sont nommés pour six ans sur proposition du conseil municipal et validation par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques).

Critères : être contribuable de la commune, connaître la fiscalité locale, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.

Périodicité : La CCID doit se réunir au moins une fois par an sous convocation du maire ou du commissaire le plus âgé. Quorum nécessaire : 5 membres minimum présents.

Il faut tirer au sort 24 noms et la désignation par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques). Un courrier sera transmis aux personnes choisies.

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
FEUGNET Danielle Chantal	29/07/1973	SY PENDAYAYA	23/12/1984
FEULLATTE Christian Claude Gaston	14/03/1934	HUREL (LEMERCIER) Pierrette Sabine	30/06/1970
PANNARD Mathilde Renée Félicia	14/05/1996	DEREEPER (FRETZ) Isabelle	06/08/1952
BONNAIRE Bastien François	15/04/2001	AUDRAN Carole Aline	01/10/1980
KERRO (LEBLANC) Simonne Aline	22/09/1933	JOSSE Gérard	16/06/1945
ROUGIER Emma Julia Astrid	04/12/2007	NOLOT (TREVEUR) Sylvie Marie Suzane	02/02/1961
CHALHOUB (MOURET) Patricia Chantal Dominique	29/01/1953	FOESSER Alexis Francis Armand	24/09/1989
FORTIN Maxance Giovanni Maurice	12/08/1963	PERROT Lou Ambre	14/01/1998
JOREZ Kristina Emma Margarita	28/04/1998	GOSSELIN (ARTERO) Agnès Marie Céline	07/09/1967
MARVEAUX Samuel	05/10/2000	MATHIEU Vincent Marie Henry	04/06/1965
CAMPANELLA Arthur Louis Vito	31/01/2008	SAUTREL Théry Lucie Michèle	02/12/2006
DESPIERRE Christophe Jean Charles Michel	22/10/1993	JOLY Pascal Christian Jacques	15/06/1964

Contre

Abstention

Pour 15

Dont 1 procuration

- SPL NORMANDIE AXE SEINE

Monsieur FONTAINE, le Maire rappelle que la mairie d'Houlbec-Cocherel est actionnaire de la SPL NORMANDIE AXE SEINE (20 actions) et qu'à ce titre, elle doit désigner conformément aux règles définies par l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation de nos représentants aux Assemblées Générales de la SPL.

Vu le CGCT, notamment l'article L.1524-5,

Vu le Code de Commerce

Vu les statuts de la SPL NORMANDIE AXE SEINE

Désigne :

Représentant titulaire : SAUVÉ Guillaume

Représentant suppléant : FRANCOIS Séverine

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales de la SPL.

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

- Désignation d'un représentant de la commune au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouverte Eure Normandie Numérique ;
Vu les statuts du syndicat et notamment du chapitre II - article 5.1.2.2 ;
Vu la délibération n° 065-2023 du 20 décembre 2023 portant sur l'adhésion de la commune d'Houlbec-Cocherel au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;
Considérant que la tenue des scrutins municipaux du 15 et 22 mars 2026 a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau conseil municipal ;
Considérant que l'élection d'un nouveau conseil municipal nécessite de désigner un représentant de la commune au syndicat Eure Normandie numérique pour la compétence « services et outils numériques »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Désigne comme représentant, Monsieur/Madame Nom et Prénom (Fonction) (obligatoirement membre élu de la structure) : FONTAINE Serge, le Maire

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

- Référents SIGES

Monsieur le Maire doit nommer deux personnes pour siéger au SIGES (Syndicat Intercommunal de la Gestion des Équipements Sportifs VERNON/ECOS) :

Titulaire 1 : MAGNET Jean-Marc
Titulaire 2 : FRANCOIS Séverine
Suppléant 1 : WALLET Patrick
Suppléant 2 : MOUSSET Charlène

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 1 procuration

Pour information aux titulaires, une réunion d'information est prévue le 23 avril prochain à 18h30 en salle du conseil municipal à la mairie de Gasny

- SEBV : Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre

Suite aux élections municipales de mars 2026, il est nécessaire de désigner deux représentants de la commune d'Houlbec-Cocherel au sein de ce syndicat,

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Désigne deux représentant(e)s titulaires : - HUVÉ Sylvie

- MAGNET Jean-Marc

Contre 0	Abstention 0	Pour 15
----------	--------------	---------

Dont 1 procuration

➤ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

1 titulaire : BARBAT Didier

1 suppléant : FRANCOIS Séverine

Contre 0	Abstention 0	Pour 15
----------	--------------	---------

Dont 1 procuration

Nomination d'un référent Associations pour la commune : MAGNET Jean-Marc

Contre 0	Abstention 0	Pour 15
----------	--------------	---------

Dont 1 procuration

Nomination des représentants :

Correspondant Défense :

1 titulaire : FONTAINE Serge

1 suppléant : WALLET Patrick

Incendie & Secours (1 titulaire) : WALLET Patrick

Forêts & Bois :

1 titulaire : HUVÉ Sylvie

1 suppléant : LOISEL Amandine

Natura 2000 :

1 titulaire : MAGNET Jean-Marc

1 suppléant : FRANCOIS Séverine

Contre 0	Abstention 0	Pour 15
----------	--------------	---------

Dont 1 procuration

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

4. GROUPE DE TRAVAIL : Monsieur le Maire est membre de tous les groupes de travail.

GROUPE DE TRAVAIL	MEMBRES
URBANISME/PLU/PATRIMOINE	Référent : GORR M.Andrew ADER Éric, MAGNET J.Marc, SAUVÉ Guillaume, MOUSSET Charlène
CMJ (CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES)	Référent : POIRIER Véronique MAGNET J.Marc, PETITPAS Sylvie, FRANCOIS Séverine
École & Périscolaire (cantine/garderie)	Référent : SAUVÉ Guillaume ADER Éric, MOUSSET Charlène, LOISEL Amandine
Chemins/Bois/Forêts/Environnement	Référent : HUVÉ Sylvie FRANCOIS Séverine, MAGNET J. Marc, PETITPAS Sylvie, LOISEL Amandine
Projet intergénérationnel (terrain de sport)	Référent : MAGNET J.Marc POIRIER Véronique, BARBAT Didier, WALLET Patrick FROMANGER Muriel, ADER Éric
MDV (Maison du Village) : café participatif et aménagement intérieur	Référent : FROMANGER Muriel SAUVÉ Guillaume, FRANCOIS Séverine, BARBAT Didier, WALLET Patrick, MOUSSET Charlène
AMI LES VIEILLES PIERRES : appel à manifestation	Référent : FROMANGER Muriel VILNAT Florence, FRANCOIS Séverine, MOUSSET Charlène
Travaux, voiries et embellissement	Référent : WALLET Patrick J.Marc MAGNET, SAUVÉ Guillaume, BARBAT Didier, HUVÉ Sylvie, GORR M. Andrew

5. Questions diverses

Référents SNA en attente : à voir ultérieurement après réception des informations de la SNA

Madame FRANCOIS demande à ce que la place de la transition écologique soit présente au sein des groupes de travail.

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Monsieur Ader répond que cette thématique est déjà intégrée et prise en compte dans les réflexions et les actions menées. En effet, au regard des enjeux actuels, il apparaît essentiel de renforcer sa présence de manière transversale dans l'ensemble des travaux.

6. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 20h.